

Évolution et structures des préjugés : Le regard des chercheurs - Chapitre II. VI. Racisme et couleur de peau

Nonna Mayer, Guy Michelat, Vincent Tiberj, Tommaso Vitale

► **To cite this version:**

Nonna Mayer, Guy Michelat, Vincent Tiberj, Tommaso Vitale. Évolution et structures des préjugés : Le regard des chercheurs - Chapitre II. VI. Racisme et couleur de peau. La lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie. Année 2019, La Documentation française, pp.111 - 121, 2020. hal-02978123v2

HAL Id: hal-02978123

<https://hal-sciencespo.archives-ouvertes.fr/hal-02978123v2>

Submitted on 20 Jan 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

VI. RACISME ET COULEUR DE PEAU

L'ouvrage fondateur du sociologue américain W.E.B. Du Bois sur Les Noirs de Philadelphie, écrit en 1899, vient seulement d'être traduit en français¹¹². Parce qu'il était noir, son œuvre fut longtemps méconnue aux États-Unis même, jusqu'à ce que l'essor des *black studies* dans les années 1960 la sorte de l'oubli. L'auteur, un des fondateurs de la *National Association for the Advancement of Coloured People* (NAACP), a été le premier à mettre en évidence la persistance d'une *color line* (ligne de partage par couleurs) discriminatoire, héritée de quatre siècles d'esclavage et de ségrégation¹¹³. Et le champ des recherches sur le racisme anti-noir y est particulièrement vivace aujourd'hui. Ce n'est pas le cas en France. Le modèle universaliste républicain *colour blind* nourrit une réticence certaine à catégoriser la population selon des critères ethniques ou raciaux. Ne serait-ce que prendre en compte dans une enquête la couleur de peau, réelle ou perçue, reste tabou. Lors de la première enquête TeO (Trajectoires et Origines. Enquête sur la diversité des populations en France), menée par l'INED et l'INSEE pour explorer les trajectoires sociales et les conditions de vie des migrants et leurs descendants, une question devait porter sur la manière dont la personne se voyait, notamment en termes de couleur¹¹⁴. Controversée¹¹⁵, la question fut finalement retirée et rares sont les enquêtes qui l'incluent¹¹⁶. Depuis une quinzaine d'années toutefois, dans la foulée des études dé-coloniales et des mobilisations des groupes se considérant racisés, les recherches sur la condition

111. C'est le cas, par exemple, de la campagne #Ecolepour tous qui rassemble enfants et jeunes « du voyage », mineurs isolés étrangers, enfants ou parents vivant en bidonville, squat ou hôtel social. Dans le manifeste de la campagne on peut lire : « En partageant nos histoires, nous avons découvert que cette commune expérience de l'exclusion scolaire nous rassemblait et nous donnait la force de réclamer ensemble le droit à nouveau de rêver, pour nous, et pour les enfants et les jeunes qui nous ressemblent. » : <https://ecolepour tous.org>.

112. Du Bois, W., *Les Noirs de Philadelphie. Une étude sociale*, trad. Nicolas Martin-Breteau, Paris, La Découverte, 2019 [1899].

113. Du Bois, W., *The Soul of Black Folks*. Dover publications, Mineola (NY), 2016 [1903]. Une exposition au musée du Quai Branly (octobre 2016 - janvier 2017) rappelait récemment le combat des artistes : « The Color line. Les artistes africains-américains et la ségrégation » : <http://www.quaibrany.fr/fr/expositions-evenements/amusee/expositions/details-de-levenement/e/the-color-line-36687/>.

114. « Vous considérez-vous comme : blanc, noir, arabe ou berbère, asiatique, du sous-continent indien ? ».

115. Sur ces controverses, voir le dossier-débat sur « L'usage des catégories ethniques en sociologie » coordonné et présenté par Felouzis Georges, *Revue française de sociologie*, n° 49, 2008, p. 127-167 et Jugnot, « Les débats français sur les statistiques "ethniques" : une histoire sans fin », IRES, *Document de travail* 1, 2016, p. 34-37.

116. Depuis d'autres enquêtes sont passées outre notamment celle du 11^e Baromètre sur la perception des discriminations dans l'emploi du Défenseur des droits et l'Organisation internationale du travail de 2016 (voir infra note 10).

noire¹¹⁷ et son symétrique, la « blanchité », se sont développées¹¹⁸. L'an dernier le rapport annuel de la CNCDH comportait un chapitre sur « Racisme et couleur de peau », appuyé sur un volet expérimental du sondage explorant le racisme anti-noirs à partir de tests projectifs, cette année le rapport y consacre un focus spécial (voir chapitre suivant). Pour l'introduire, cette partie rappelle les principaux enseignements du Baromètre racisme sur les préjugés envers les noirs.

Les questions relatives à l'image des noirs dans le Baromètre de la CNDH (sentiment que les noirs forment « un groupe à part », sensibilité aux insultes racistes et aux discriminations dont ils font l'objet) font apparaître un paradoxe. Sur l'Indice longitudinal de tolérance, qui mesure l'acceptation de la diversité, la minorité noire, avec la minorité juive, est celle qui a régulièrement les meilleurs scores (voir supra « L'indice de tolérance a-t-il atteint un plafond ? », figure 2.5). Pourtant dans le débat public, sur les réseaux sociaux, dans les stades, c'est à l'égard des noirs que s'exprime le racisme le plus cru, infériorisant et animalisant. En témoignent les réponses à un appel à témoignage de *Libération* (1^{er} juillet 2015) demandant « C'est quoi être noir en France au quotidien ? », un documentaire récent sur le foot pour Canal+ Sports *Je ne suis pas un singe*¹¹⁹, ou encore le livre collectif « Noire n'est pas mon métier », publié par seize femmes, comédiennes et noires, racontant les stéréotypes contre lesquelles elles se battent au quotidien¹²⁰. Tandis que la couleur de peau ressort comme un critère de discrimination déterminant sur le marché de l'emploi, comme le montre un récent Baromètre conduit pour le Défenseur des droits, centré sur l'exposition de la population aux propos et comportements sexistes, homophobes, racistes, liés à la religion, à l'état de santé au travail ou au handicap. Si l'on s'en tient à la population en activité, une personne sondée sur quatre déclare avoir déjà fait l'objet de propos ou de comportements stigmatisants dans son environnement professionnel, et la couleur de peau est clairement un facteur aggravant, la proportion de personnes disant être victimes de propos racistes au travail passant de 6 % chez celles qui se disent perçues comme blanches à 38 % chez celles qui se disent perçues comme noires (figure 6.1)¹²¹.

117. Voir par exemple Ndiaye, Pape, *La condition noire. Essai sur une minorité française*, Paris, Calmann-Lévy, 2008.

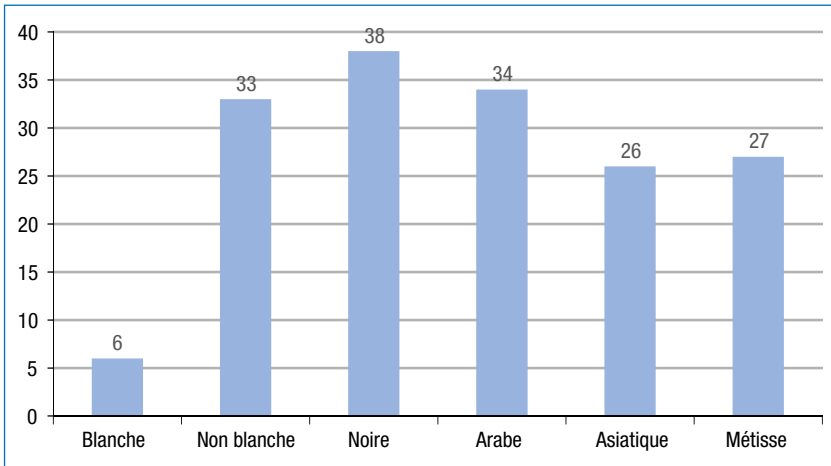
118. Pour un bilan, voir les journées d'étude sur « La condition blanche. Réflexion sur une majorité française », organisée à l'EHESS par Mathilde Cohen et Sarah Mazouz (CNRS-Ceraps), 29 juin 2018.

119. Film d'Olivier Darcourt avec notamment Samuel Eto'o, Mario Balotelli, Patrick Vieira et Samuel Umtiti.

120. Présenté par Aïssa Maïga, paru au Seuil, 2018.

121. 11^e Baromètre sur la perception des discriminations dans l'emploi du Défenseur des droits et l'Organisation internationale du travail menée en 2016 auprès d'un échantillon de 5117 personnes âgées de 18 à 79 ans résidant en France qui demande comment la personne se perçoit et comment elle pense que les autres la perçoivent (<https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/communiquede-presse/2018/09/11e-barometre-sur-la-perception-des-discriminations-dans-lemploi-une>).

Figure 6.1. Exposition à des propos racistes au travail selon la manière dont la personne se dit perçue (%)



Source : 11^e Baromètre de la perception des discriminations dans l'emploi, Défenseur des droits, 2016, p. 7.

Le Baromètre de la CNCDH permet d'explorer, symétriquement, comment sont vus les noirs, comparés aux autres minorités, quels préjugés les caractérisent¹²² et comment ceux-ci s'articulent avec les autres préjugés.

A. Les indicateurs de racisme anti-noirs

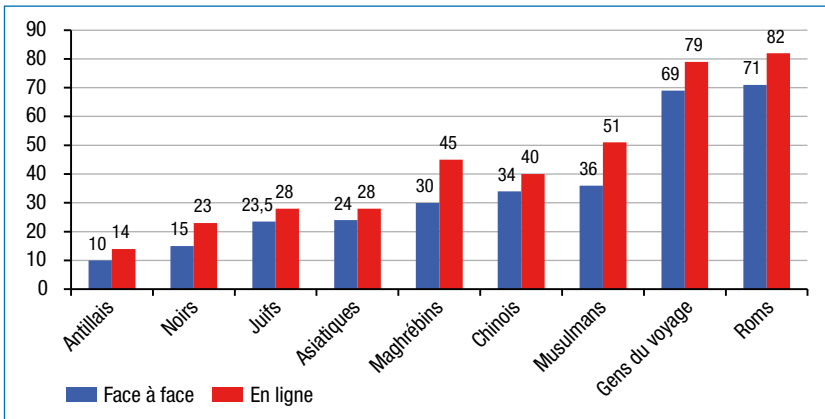
Le sondage de cette année comporte quatre questions relatives aux noirs en tant que tels. Après une brève analyse des réponses et du niveau de préjugé qu'elles révèlent comparé à celui observé pour les autres minorités, on cherchera dans quelle mesure elles relèvent d'une même dimension, celle d'un racisme anti-noir, et dans quelle mesure il est corrélé aux autres indicateurs de racisme.

Une question régulièrement posée à propos des principales minorités porte sur le soupçon de communautarisme, le sentiment que certaines formeraient « un groupe à part dans la société », plutôt qu'un groupe « ouvert » ou bien qu'elles « ne formeraient pas spécialement un groupe ». On voit que de tous les groupes

122. Rappelons que l'échantillon du sondage en face-à-face est représentatif de la population adulte résidant en métropole, de toute origine (il compte 5 % de non Français, un quart des répondants ont au moins un parent étranger et un tiers au moins un grand-parent). L'enquête ne pose pas de question sur la manière dont la personne se voit, et pense être perçue, impossible donc de savoir combien se définiraient comme noirs. 5 % de l'échantillon dit souffrir de discrimination à cause de la couleur de sa peau, qui n'est pas nécessairement noire. 4 % déclarent au moins un parent ou grand parent originaire de l'Afrique subsaharienne, soit des effectifs trop faibles (56 répondants sur 1 323) pour être analysés à part. Et on ne peut considérer *a priori* que ces personnes se définiraient comme noirs, puisque l'identité est essentiellement subjective.

proposés, les noirs et les Antillais¹²³ sont les moins souvent perçus comme un groupe à part, tant dans l'enquête classique menée en face-à-face, que dans celle en ligne (figure 6.2). Dans cette dernière, où les sondés s'expriment plus librement, seuls devant leur écran ou leur tablette, la proportion de réponse « groupe à part », quel que soit le groupe, est plus élevée. Mais la hiérarchie des rejets est la même, l'image la plus positive étant celle des Antillais et des noirs en général, la plus négative celle des Roms et des Gens du voyage, de loin les plus ostracisés¹²⁴.

Figure 6.2. Minorités vues comme « groupe à part » (%)



Source : Baromètre CNCDH, novembre 2019.

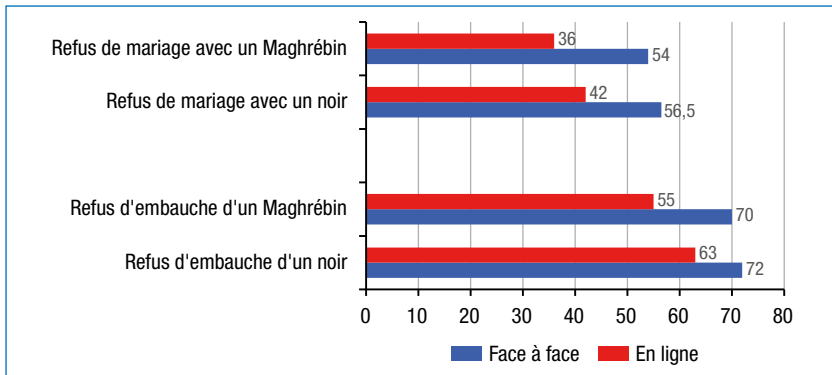
Une autre série de questions explore régulièrement la réaction à une série de comportements discriminatoires demandant de dire s'il est « très grave, assez grave, peu grave ou pas grave du tout d'avoir les comportements suivants ? », en variant le domaine (emploi, logement, entrée dans une boîte de nuit, mariage) et l'origine de la personne discriminée (noire ou maghrébine). Cette année, les questions retenues concernent le refus d'embauche d'une personne qualifiée pour le poste et l'opposition au mariage d'un(e) de ses enfants avec cette personne et elles ont été posées à tout l'échantillon¹²⁵. Comme lors des années précédentes, la condamnation est plus sévère quand la discrimination concerne l'embauche que lorsqu'elle concerne le choix du conjoint de son enfant, domaine plus personnel (figure 6.3). Et quelle que soit la discrimination évoquée elle est jugée un peu plus grave quand il s'agit d'une personne noire, tout particulièrement dans l'échantillon en ligne (figure 6.3).

123. Sur la spécificité du racisme ultramarin, tel qu'il est vécu par les intéressés, notamment les Antillais, voir la minutieuse enquête de Haddad, Marine, « Des minorités pas comme les autres ? Le vécu des discriminations et du racisme des ultramarins en métropole », *Revue française de sociologie*, n° 59, 2018, p. 649-676.

124. L'échantillon est partagé en deux aléatoirement, la moitié est interrogée sur les Gens du voyage l'autre sur les Roms. De même l'échantillon a été partagé pour la question sur les Antillais et les noirs, et sur les Asiatiques et les Chinois. Ainsi il n'y a pas d'interférences, la personne n'est pas influencée par l'autre formulation.

125. Les années précédentes, l'échantillon était partagé aléatoirement, chaque sous échantillon ne se voyant proposer qu'une variante de la question, où tantôt la personne est noire, tantôt d'origine maghrébine.

Figure 6.3. Proportion jugeant très grave ces comportements (%)



Source : Baromètre CNCDH, novembre 2019.

On retrouvait une hiérarchie entre groupes similaires dans les réponses à une question sur le degré de tolérance aux insultes racistes (non reposée cette année pour faire place aux expériences sur le mode d'administration du questionnaire), demandant si « les personnes qui tiennent publiquement des propos insultants comme par exemple (liste proposée) doivent être sévèrement condamnées par la justice, condamnées mais pas sévèrement, ou bien ne pas être condamnées ? ». Au fil du temps, la demande de condamnation, et de condamnation « sévère », est devenue de plus en plus forte, quel que soit le groupe. Mais les noirs, avec les juifs et les Français, font partie des groupes pour lesquels les insultes sont les moins tolérées. Ainsi, en 2018, 48 % des personnes interrogées en face-à-face jugeaient que des insultes envers les juifs devaient être « sévèrement » condamnées, 47 % quand elles touchent les femmes, les noirs ou les Français, contre 46 % pour les Arabes, 45 % pour les Chinois et 44 % pour les Roms¹²⁶.

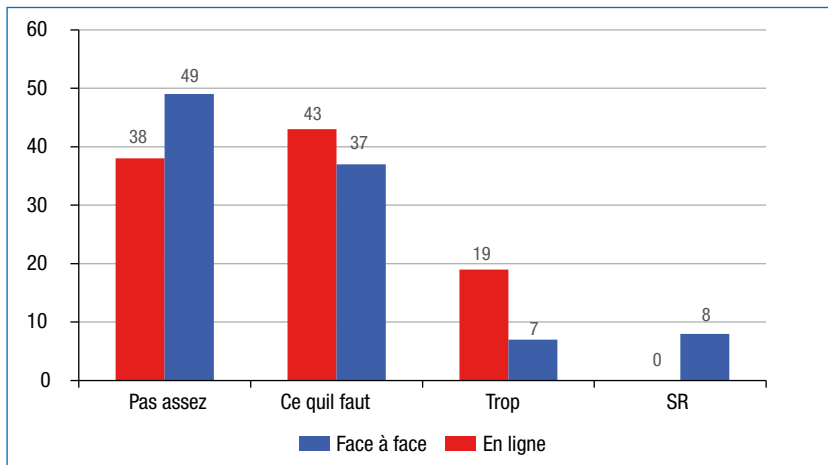
La traite et l'esclavage, ainsi que la colonisation, ont joué un rôle décisif dans la construction de stéréotypes infériorisant et dépréciant les noirs dans leur ensemble et de nombreuses associations se battent pour faire reconnaître et réparer ces traumatismes¹²⁷. La loi Taubira de 2001 assimilant la traite négrière à un crime contre l'humanité, la création d'un Comité national pour la mémoire de l'esclavage (2004), l'instauration d'une journée nationale commémorant l'abolition de l'esclavage le 10 mai, puis en 2017 celle d'une autre journée, le 23 mai, en hommage aux « victimes de l'esclavage colonial », vont dans ce

126. Voir Mayer, Nonna, Michelat, Guy, Tiberj, Vincent, Vitale, Tommaso, « Racisme et couleur de peau », in CNCDH, *la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie. Année 2018*, Paris, la Documentation française, 2019, p. 130-131.

127. Le CM98 (Comité Marche du 23 mai 1998) qui porte notamment un projet de Mémorial national des victimes de la traite négrière et de l'esclavage dans les colonies françaises, soit 200 000 esclaves émancipés en 1848, qui n'avaient pas de nom, juste un prénom et un matricule, dont il essaie de retracer les origines.

sens, tout en suscitant des polémiques¹²⁸. L'an dernier une nette majorité des sondés considéraient qu'on ne parlait « pas assez des traites négrières et de l'esclavage des noirs » (58 %, dont 27 % tout à fait d'accord, contre 23 % plutôt pas d'accord, 11 % pas du tout et 8 % qui ne répondaient pas). Cette année la question a été formulée autrement, sur le modèle des questions concernant l'extermination des juifs d'une part, des tsiganes et des Roms d'autre part, pendant la Seconde Guerre mondiale. Elle demande si la personne a le sentiment qu'on parle « pas assez, trop, ou ce qu'il faut » des traites et de l'esclavage (figure 6.4). Dans l'échantillon en face-à-face, une majorité se dessine pour estimer qu'on n'en parle pas assez (49 % vs 37 % jugeant qu'on en parle assez et 7 % qu'on en parle trop).

Figure 6.4. **Parle-t-on assez des traites négrières et de l'esclavage (%)**



En revanche, dans l'échantillon en ligne, c'est le sentiment qu'on en parle assez qui l'emporte (43 % vs 38 % de « pas assez »), et le sentiment qu'on en parle trop est exprimé trois fois plus souvent qu'en face-à-face. Il faut tenir compte du fait qu'à toutes les questions du sondage, les internautes ont un taux de sans réponse quasi inexistant (0 vs 8 % en face-à-face), et que pour aller vite ils privilégient souvent la réponse centrale, entre les deux extrêmes : on parle « juste ce qu'il faut » des traites et de l'esclavage (voir supra « Questions de méthode »).

Les résultats confortent notre constat initial, les noirs ont une meilleure image dans l'opinion que la plupart des autres minorités, en particulier celles d'origine maghrébine. Tout se passe comme si, parmi les nombreux stéréotypes racistes hérités de la colonisation, dominaient ceux voyant les noirs comme « de grands enfants », naïfs, primitifs, mais pas dangereux, qu'exprimait une affiche comme

128. Contestant l'assimilation de l'esclavage à un crime contre l'humanité, critiquant une vision de la traite limitée à la traite transatlantique, voire le principe même des lois mémorielles et de la concurrence victimaire qu'elles engendreraient. Voir l'article de Françoise Vergès, « Les troubles de la mémoire », sur le site de *Africultures*, 30 juin 2006 (<http://africultures.com/les-troubles-de-memoire-traite-negriere-esclavage-et-ecriture-de-lhistoire-4475/>) ainsi que le bilan fait par Dorigny, Marcel, « L'esclavage, une histoire qui concerne la nation entière », *Le Monde*, 24 avril 2009.

« y a bon Banania » ou un sketch comme « L'Africain » de Michel Leeb¹²⁹. Les Maghrébins et les arabes, eux, seraient d'abord perçus comme musulmans, et l'islam a aujourd'hui une image négative, associé dans l'imaginaire collectif au terrorisme et au djihad. Ce n'est pas le cas des noirs, alors même que beaucoup d'entre eux, notamment parmi les Sénégalais ou les Maliens, sont musulmans.

B. La structure des préjugés anti-noirs

Dans un second temps, nous avons cherché comme l'an dernier si les réponses à ces questions relevaient d'une seule et même attitude anti-noirs. L'an dernier beaucoup de questions sur les noirs n'étaient posées qu'à une moitié de l'échantillon, pour tester l'effet de formulations différentes d'un sous échantillon à l'autre. Cette année ce n'est le cas que pour la question interrogeant sur le sentiment que certains groupes forment un « groupe à part » dans la société. La moitié de l'échantillon est interrogée sur les noirs, l'autre sur les Antillais. La structure des réponses étant très proche, pour disposer d'une mesure concernant l'ensemble des sondés nous avons fait la moyenne des réponses à ces deux questions, retenant les personnes considérant les noirs et/ou les Antillais comme à part. On ne trouve pas de corrélation forte entre le sentiment qu'on parle trop de la traite négrière et de l'esclavage et le manque de sensibilité aux discriminations envers les noirs ou le sentiment que les noirs forment un groupe à part¹³⁰. En revanche, sont fortement corrélés le sentiment qu'il n'est pas grave de refuser l'embauche d'une personne noire ou s'opposer à son mariage avec un de ses enfants¹³¹. On a ajouté à ces quatre questions un indicateur de racisme biologique, la croyance en une hiérarchie des races, dont on peut penser qu'elle sous-tend particulièrement certains préjugés anti-noirs, à en juger par les insultes et les cris de singe entendus dans les stades ou propagés sur les réseaux sociaux. On note effectivement une corrélation positive entre la croyance en l'existence de races supérieures et le refus du mariage de son enfant avec une personne noire, et dans une moindre mesure, avec le refus de l'embaucher, le sentiment que les noirs et les Antillais forment un groupe à part, et le sentiment qu'on parle trop de la traite et de l'esclavage¹³². Dans l'échantillon en ligne on retrouve les mêmes corrélations, à une différence importante près. L'hostilité à l'évocation de l'esclavage et des traites négrières, déjà plus marquée chez les internautes (figure 6.4) est aussi nettement plus corrélée avec les autres opinions négatives envers les noirs, dénotant des préjugés plus structurés à leur égard que dans l'échantillon en face-à-face¹³³.

Une analyse factorielle reprenant ces cinq questions (traites négrières, gravité du refus d'embauche et de mariage, groupe perçu comme à part, croyance en une hiérarchie des races) permet de pousser plus loin l'exploration d'une attitude

129. Dufour, Françoise, « La stéréotypie comme matérialité discursive d'une dominance sociale dans les projets de colonisation de l'Afrique occidentale », *Revue des africanistes*, n° 80, 2010, p. 267-282.

130. R de Pearson de 0,09.

131. R de Pearson de 0,59.

132. R de Pearson de respectivement 0,20, de 0,16, de 0,15 et de 0,12.

133. R de Pearson entre les réponses à la question sur les traites et celles sur le refus de mariage, le refus d'embauche et la vision des noirs/Antillais comme un groupe à part de respectivement 0,23, de 0,24 et 0,14.

unique anti-noir ou « négrophobe ». Celle de l'an dernier faisait ressortir deux dimensions distinctes dans cet univers de préjugés. Le premier, structuré par la croyance en l'existence de races supérieures et la vision des « noirs » comme un groupe à part dans la société, illustre un racisme à l'ancienne, à fondement biologique. Ces deux items en revanche contribuaient négativement au second facteur, essentiellement structuré par le sentiment qu'on parlait trop des traites négrières et de l'esclavage, et qu'une condamnation judiciaire pour des propos comme « sale noir » était inutile. On pouvait analyser ce second facteur comme une forme de rejet moins flagrante, plus indirecte que celle du premier (sur le débat autour des nouvelles formes de racisme, « subtil », « voilé », « déguisé » voir supra, « L'articulation des préjugés »). L'analyse de cette année n'est pas directement comparable à la précédente, elle porte sur l'échantillon entier et non un demi échantillon comme l'an dernier, certaines questions ont été supprimées, d'autres reformulées. Mais ses résultats vont dans le même sens. Dans l'échantillon en face-à-face, nos cinq questions contribuent à un premier facteur de racisme anti-noir. Trois y contribuent plus particulièrement, celles minimisant la gravité des discriminations envers les noirs en matière de mariage et d'embauche et la croyance en l'inégalité des races¹³⁴. Celle qui y contribue le moins concerne l'importance à accorder à la mémoire de l'esclavage et des traites, suivie par le sentiment d'un communautarisme des noirs et des Antillais¹³⁵. On retrouve l'opposition de l'an dernier entre un racisme flagrant, inégalitaire, et ses formes d'expression plus indirectes, moins ostensiblement racistes. Un second facteur est structuré positivement par la discrimination en matière de mariage, mais négativement par la discrimination en matière d'embauche¹³⁶. Dans l'échantillon en ligne, on trouve une structure similaire, sinon que la mémoire de la traite et de l'esclavage contribue beaucoup plus fortement au premier facteur qu'en face-à-face¹³⁷.

Comme l'an dernier, ce rejet des noirs s'inscrit plus largement dans une vision ethnocentriste de la société, dévalorisant l'Autre (figure 6.5). Plus la personne a des scores élevés sur l'échelle d'ethnocentrisme, plus elle aura tendance à considérer que les noirs forment un groupe à part, qu'on parle assez des traites et de l'esclavage, qu'il n'est pas « très grave » de refuser d'embaucher une personne noire qualifiée ou de marier un de ses enfants avec elle. Mais les relations sont un peu moins fortes avec les indicateurs qui dénotent un racisme euphémisé (mémoire de la traite) qu'avec le racisme à l'ancienne, mettant les noirs à distance, trouvant normal qu'on refuse de les embaucher ou qu'on s'oppose à leur mariage avec un de ses enfants. Ainsi, quand on passe des personnes les moins ethnocentristes aux plus ethnocentristes, la proportion d'entre elles qui juge « très grave » le refus d'embauche d'une personne noire qualifiée passe

134. Contributions au premier facteur de 0,81 pour les deux premières, de 0,49 pour la troisième. Ce facteur rend compte de 35,7 % de la variance expliquée par le modèle, le second de 21 %.

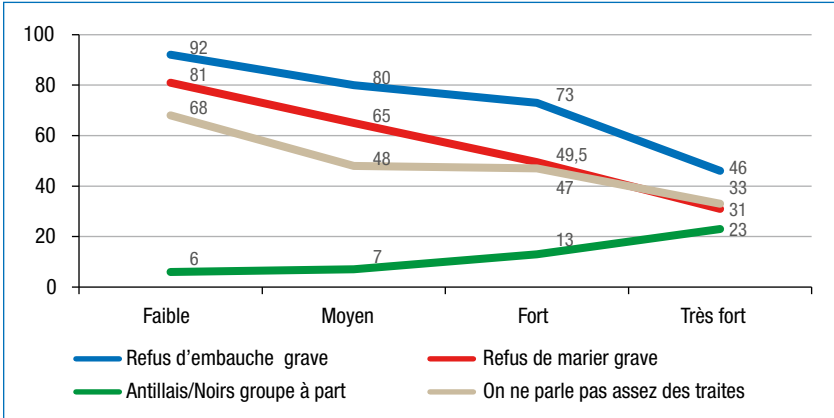
135. Contributions au facteur de 0,31 et 0,38.

136. Le second facteur rend compte de 21 % de la variance expliquée, refus de mariage et d'embauche y contribuent respectivement de + 0,46 et -0,45.

137. Les contributions au premier facteur de la discrimination au mariage et à l'embauche sont de respectivement 0,77 et 0,81, celle de la croyance en une hiérarchie des races de 0,54, suivie de près par le sentiment qu'on parle trop des traites et de l'esclavage (0,50) et le sentiment que les noirs forment un groupe à part (0,45).

de 92 % à 46 % (46 points). L'écart est encore plus marqué (50 points) quand le refus concerne le mariage avec un de ses enfants, la mixité raciale, alors que le sentiment de ne pas parler assez de la traite négrière ne chute que de 35 points.

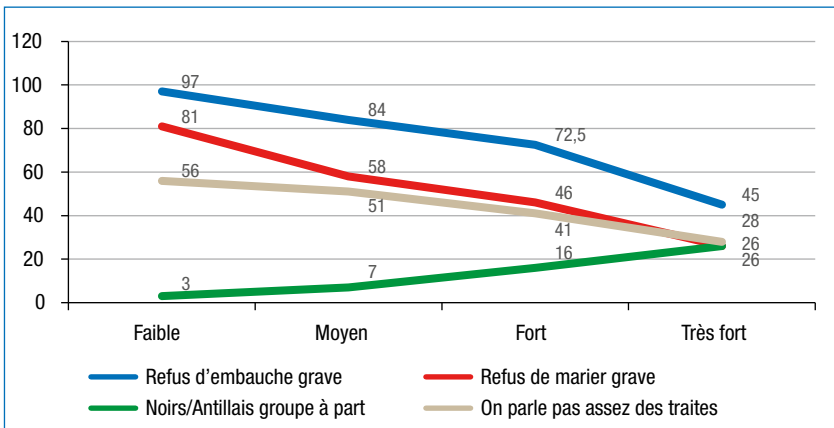
Figure 6.5. Préjugés anti-Noirs par niveau d'ethnocentrisme en face à face (%)



Source : Baromètre CNCDH, novembre 2019, face-à-face.

On retrouve la même structure de réponses dans l'échantillon en ligne, seule varie l'intensité du rejet des noirs, et l'amplitude des écarts (figure 6.6). Ainsi la proportion d'internautes jugeant grave le refus du mariage de son enfant avec une personne noire passe de 81 % chez les moins ethnocentristes à 26 % chez les plus ethnocentristes (55 points d'écart), et quand il s'agit du refus d'embauche de 97 % à 45 % (52 points).

Figure 6.6. Préjugés anti-Noirs par niveau d'ethnocentrisme en ligne (%)



Source : Baromètre CNCDH, novembre 2019, en ligne.

C. L'enseignement des expériences en ligne

L'an dernier, un module expérimental avait été ajouté à la fin de l'enquête en ligne, faisant réagir à deux événements récents : la Coupe du monde de football 2018 qui avait suscité des commentaires comme « c'est l'Afrique qui a gagné », et l'échange tendu entre Éric Zemmour et la chroniqueuse Hapsatou Sy à l'émission Les Terriens du Dimanche en septembre 2018, où le journaliste voyait dans le prénom africain de cette dernière « une insulte à la France ». Dans les deux cas des personnes noires étaient mises en cause. Dans les deux cas, il y avait débat sur le caractère raciste ou non de ces propos. Toutes les questions sauf une étaient ouvertes, sans modalité de réponse prédéfinies, la personne répondait librement, ce qui lui venait à l'esprit. Et il s'agissait d'une enquête en ligne, où la personne est seule devant son ordinateur, sans avoir à craindre le jugement de l'enquêteur ou de l'enquêtrice donc moins susceptible de se censurer qu'en face-à-face. On rappelle ici la première expérience¹³⁸, « C'est l'Afrique qui a gagné ».

L'échantillon (1 000 personnes) était aléatoirement partagé en trois groupes de taille égale. Le premier se voyait proposer la photo de l'équipe de France juste avant le premier match de la Coupe du monde en Russie et la personne devait dire ce que cette photo évoquait pour elle. Au second il était demandé de réagir, sans photo à l'appui, à des propos entendus après la victoire des Bleus : « Au lendemain de la victoire de l'équipe de France au Mondial de football 2018, certains ont dit "c'est l'Afrique qui a gagné"¹³⁹. Vous-même, pouvez-vous me dire ce que vous en pensez ? ». Au troisième groupe était juste proposée une question fermée: « Après la victoire de l'équipe de France au Mondial de football 2018, certains ont dit "c'est l'Afrique qui a gagné". Dire ça, à votre avis, c'est tout de même vraiment raciste, un peu raciste, ou pas du tout raciste ? » (tableau 6.1).

Quand seule la photo de l'équipe de France est proposée, les commentaires neutres, descriptifs, factuels, dominant (54 % dont 9 % répondant « rien » ou « le sport ne m'intéresse pas »). La photo évoque le foot, le sport, l'équipe de France. L'évocation de la couleur de peau ou des origines africaines est quasiment absente : deux personnes qualifient la photo de « colorée » sans commentaire, deux évoquent sans commentaire également une polémique sur les joueurs de couleur. Pour le reste, les évocations positives l'emportent largement sur les négatives (39 % vs 6 %). En tête vient la victoire, la fierté d'avoir gagné le Mondial (19 % du total), puis l'entente, la fraternité, l'esprit d'équipe, ce serait le vrai visage d'une France, diverse et culturellement métissée. Parmi les évocations négatives il y a surtout l'argent et les salaires démesurés des joueurs. Leur couleur en revanche est à peine évoquée, l'idée que l'équipe ne serait pas représentative n'est évoquée que par 0,6 % du sous échantillon, qu'elle ne serait pas vraiment française par 0,5 %. Autrement dit, spontanément, ce n'est pas

138. Les expériences sont analysées en détail dans le rapport de l'an dernier voir Mayer, Nonna, Michelat, Guy, Tiberj, Vincent, Vitale, Tommaso, « Racisme et couleur de peau », in CNCDDH, *La lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie. Année 2018*, Paris, la Documentation française, 2019, p. 135-142.

139. Une formule qui peut être interprétée, et c'est ce qui fait son intérêt, de diverses manières, soit dans un sens raciste, pour dévaloriser l'équipe française, soit au contraire comme chez l'humoriste américain Trevor Noah pour revendiquer et valoriser l'origine africaine d'une partie des joueurs.

la couleur de peau ou l'origine qui viennent à l'esprit, c'est le sport, le foot. Et quand la couleur ou l'origine sont mentionnées, les associations positives l'emportent très largement, la diversité est vue comme un atout, un plus, rappelant le moment de fraternisation qui avait suivi la Coupe du monde de 1998. C'est l'idée qu'ils sont français qui est mise en avant, pas leur « africanité ».

Tableau 6.1. Tests projectifs sur le nombre de Noirs dans l'équipe de France en %

G1. Que vous évoque la photo des Bleus : (question ouverte)	Évocations positives 39	Évocations négatives 6	Évocations neutres 46	Rien, NSP 9
G2. Que pensez-vous de ces propos : « C'est l'Afrique qui a gagné »	Pas d'accord 61	D'accord 7	Mitigé 6	Rien, NSP 27
G3. Dire « c'est l'Afrique qui a gagné » à votre avis, c'est tout de même :	Vraiment raciste 51	Un peu raciste 31	Pas du tout raciste 18	NSP 0,3

Source : Baromètre CNCDH, novembre 2018, enquête en ligne, données non pondérées. NSP : ne sait pas.

Au final, l'expérimentation avec ses trois variantes montre que même en montrant une photo où plus de la moitié des joueurs sont noirs, ce n'est pas la couleur de peau ou leur origine que retiennent les personnes interrogées, c'est leur appartenance à l'équipe de France, une équipe victorieuse, qui rend fier. L'immense majorité rejette comme raciste l'expression « C'est l'Afrique qui a gagné », à 60 % si la question est ouverte, sans suggérer une réponse, et à plus de 80 % si la question interroge explicitement sur le racisme de tels propos. Et on ne peut attribuer cette réponse « politiquement correcte » à un biais de « désirabilité sociale » qui pousserait la personne à cacher ce qu'elle pense à l'enquêteur, puisque le sondage est en ligne et la personne seule face à son écran. Des résultats qui tranchent avec ce qu'on entend et voit sur les réseaux sociaux ou dans les stades, et qui, comme les réponses aux questions du sondage posé de manière classique en face-à-face, nuancent quelque peu l'ampleur du racisme anti-noir dans l'opinion publique prise dans son ensemble.